

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°18
24 mai 2011

- | | | |
|---|---|----|
| - | Décision du 23 mai 2011 désignant le suppléant du directeur général de Voies navigables de France aux réunions du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et du comité de bassin Artois-Picardie (M. Jean-Pierre Defresne, M. Matthieu Dewas) | P2 |
|---|---|----|

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 23 MAI 2011

DESIGNANT LE SUPPLEANT DU DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE ET DU COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2011-196 du 21 février 2011 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics au comité de bassin,

Vu le décret n° 2011-197 du 21 février 2011 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc Papinutti, directeur général de voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie ou à une réunion du comité de bassin Artois-Picardie, Monsieur Jean-Pierre Defresne, directeur régional du Nord-Pas-de-Calais, ou M. Matthieu Dewas, directeur adjoint, sont chargés, en fonctions de leurs propres disponibilités, d'assurer la suppléance de M. Marc Papinutti, directeur général, au sein de ces instances.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 23 mai 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti